



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 10 juillet 2018 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque dix-sept personnes assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1807-1118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 juin et 28 juin 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux

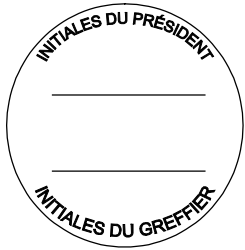


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

- 7.1 Administration
 - 7.1.1 Plafond d'admissibilité – Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec
 - 7.1.2 Programme de Supplément au loyer – Renouvellement des ententes de gestion – Immeuble Les Sillons et Habitation Arc-en-ciel (n° 4328), Logis du Bel Âge (n° 2480) et Au Bercaïl (n° 1918)
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 330 – Fourniture d'un véhicule tout-terrain amphibie
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Désignation d'un représentant au pôle d'innovation
 - 7.7.2 Fonds de développement des territoires : Reddition annuelle 2017-2018
 - 7.7.3 Financement de la pouponnière temporaire à la Rocaille
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Adoption du Règlement n° CM-2018-04 décrétant une dépense relative à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence pour le secteur de l'Est et un emprunt de 188 982 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1807-1119

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 juin et 28 juin 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 12 juin et 28 juin 2018.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1807-1120

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 24 mai au 26 juin 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 404 983,03 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1807-1121

Plafond d'admissibilité – Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a la responsabilité d'appliquer sur le territoire de l'archipel certains programmes de la Société d'habitation du Québec, dont le programme RénoRégion qui vise à venir en aide aux propriétaires-occupants à faible revenu, vivant en



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

milieu rural, et désirant exécuter des travaux à leur résidence dans le but de corriger des défauts majeures;

CONSIDÉRANT QU' en raison des fluctuations du marché immobilier, il y a lieu de revoir à la hausse la valeur maximale des bâtiments admissibles au programme RénoRégion;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité

que l'on informe la Société d'habitation du Québec de la volonté du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de hausser de 100 000 \$ à 115 000 \$ la valeur maximale des bâtiments admissibles au programme RénoRégion pour 2018-2019.

CM1807-1122-1

Programme de Supplément au loyer – Renouvellement des ententes de gestion – Immeuble Les Sillons et Habitation Arc-en-ciel (n° 4328) et Logis du Bel Âge (n° 2480)

CONSIDÉRANT QUE les ententes de gestion, identifiées sous les numéros 4328 et 2480 intervenues entre l'Office municipal d'habitation, la Société d'habitation du Québec et la Municipalité dans le cadre du programme « Supplément au loyer » pour les organismes Immeuble Les Sillons et Habitation Arc-en-ciel et Logis du Bel Âge sont arrivées à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler ces ententes sur une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité

de procéder au renouvellement des ententes ci-dessus mentionnées entre l'Office municipal d'habitation, la Société d'habitation du Québec et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

CM1807-1122-2

Programme de Supplément au loyer – Renouvellement de l'entente de gestion – Au Bercail (n° 1918)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion, identifiée sous le numéro 1918 intervenue entre la Société d'habitation du Québec, l'Oasis de la Pointe-aux-Loups et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du programme « Supplément au loyer »,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

pour l'organisme Au Bercail, est arrivée à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler l'entente sur une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de procéder au renouvellement de l'entente ci-dessus mentionnée entre la Société d'habitation du Québec, l'Oasis de la Pointe-aux-Loups et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1807-1123

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 330 – Fourniture d'un véhicule tout-terrain amphibie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier – Volet 2 : Matériel et équipements de sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé en juin dernier, à un appel d'offres relativement à l'acquisition d'un véhicule tout-terrain amphibie;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle d'ArgoQuébec (9045-9942 Québec inc. au prix de 35 933 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission reçue et la recommandation favorable émise par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique;

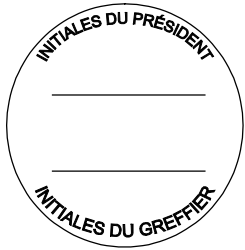
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil retienne la soumission déposée par ArgoQuébec, au prix de 35 933 \$ plus les taxes applicables;

qu'il autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout document afférent à ce contrat.

Cette dépense sera financée à même le Programme pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier – Volet 2 : Matériel et équipements de sauvetage.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1807-1124

Désignation d'un représentant au pôle d'innovation

CONSIDÉRANT l'annonce par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) de l'attribution d'un pôle d'innovation spécifique pour les Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'acceptation, par le gouvernement du Québec, de la demande déposée par la Communauté maritime au nom des partenaires initiaux de la démarche lesquels sont : la Chambre de commerce des Îles, le Centre d'études et de recherches sur les milieux insulaires et maritimes, Merinov, la Société d'aide au développement des collectivités des Îles et la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire;

CONSIDÉRANT QUE seuls les organismes à but non lucratif sont admissibles à la création d'un tel pôle d'innovation et que les partenaires initiaux ont convenu d'être des organismes fondateurs d'un organisme qui serait créé afin d'en être le porteur;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires de constituer un organisme à but non lucratif avec un conseil d'administration composé de représentants administratifs des six partenaires initiaux, soit : SADC, Chambre de commerce, Merinov, CERMIM, CEDEC et la Communauté maritime pour procéder à la constitution du pôle et à l'embauche d'une équipe de coordination;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant administratif de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine afin d'agir comme requérant et administrateur du pôle à être créé;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil désigne la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, pour représenter la Communauté maritime en tant que requérante et administratrice du pôle d'innovation à être créé par les partenaires initiaux de la démarche.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

CM1807-1125

Fonds de développement des territoires : Reddition annuelle 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 25 juin 2015, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte la reddition annuelle du Fonds de développement des territoires des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

qu'une copie de ce document soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'entente.

CM1807-1126

Financement de la pouponnière temporaire à la Rocaille

CONSIDÉRANT la problématique du manque de places en garderie sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine et les demandes d'appui adressées aux instances municipales par les jeunes familles en quête de solutions;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement du Centre de la petite enfance La Ramée, annoncé par le ministère de la Famille et prévoyant l'octroi de 36 places additionnelles, ne sera finalisé qu'en 2020;

CONSIDÉRANT QU' en raison des besoins urgents en matière de garderie, le ministère a accepté de financer dès cette année des places pour les poupons à même l'établissement d'une garderie temporaire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en ce sens entre le CPE La Ramée et le comité des loisirs de L'Étang-du-Nord pour l'utilisation des locaux de la Rocaille en vue d'accueillir une dizaine de poupons dès cet automne;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de mise aux normes des installations de la Rocaille et des



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

équipements liés à l'établissement d'une garderie;

CONSIDÉRANT le manque à gagner pour la réalisation de ces travaux et l'achat des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime accorde une aide financière ponctuelle maximale de 22 000 \$, à même le Fonds de développement des territoires, au Centre de la petite enfance La Ramée pour assurer l'ouverture de la pouponnière temporaire dès l'automne 2018.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1807-1127

Adoption du Règlement n° CM-2018-04 décrétant une dépense relative à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence pour le secteur de l'Est et un emprunt de 188 982 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime souhaite procéder à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence pour desservir le secteur Est des Îles;

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° CM-2018-04 intitulé « Règlement décrétant une dépense relative à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence pour le secteur Est et un emprunt de 188 982 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1807-1128

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 25.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier